

Assemblée communale ordinaire du 20 décembre 2023, à 19h30, **À la Maison des Œuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 43 du jeudi 30 novembre 2023.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2023
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
4. Prendre connaissance et approuver la modification de l'art. 87, du règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Lajoux
5. Discuter et voter la vente de la parcelle No 677 d'environ 675 m² au prix de Fr. 90.- le m², sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
6. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2024 du compte de résultats.
7. Divers

Président : Clovis Brahier
Secrétaire : Céline Michel
Caissier : Sylvain Hulmann
Scrutateurs (trices) : Isabelle Crevoisier Pierre et Emilie Brahier
Nbre de participants : 21

Le président ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour.

Il demande si des modifications sont à apporter à l'ordre du jour de ce soir.

Il informe que le point 5 est retiré de l'ordre du jour car les acheteurs ont informé la commune qu'ils ne souhaitent finalement plus acheter la parcelle. L'assemblée bourgeoise est également annulée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2023

Selon l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune de Lajoux, le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2023 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le Maire informe l'assemblée qu'un citoyen a fait une remarque concernant la réponse donnée à une citoyenne concernant la mise à ban des places de parc du bâtiment où se situe le bureau communal. À la suite de cela, le Conseil communal a décidé de mettre une explication dans un tout-ménage afin d'informer la population que les citoyens ne risquent pas d'amende de stationnement lorsqu'ils se rendent au bureau communal. Il n'y a pas eu de demande de modification du procès-verbal mais dans un souhait de transparence le Maire voulait en informer l'assemblée de ce soir.

2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)

Le président informe que les deux règlements seront présentés simultanément. Christian Schaller demande l'entrée en matière qui n'est pas contestée. Il présente Mme Otis-Tremblay du bureau d'ingénieurs RWB et lui laisse la parole pour sa présentation sur Powerpoint.

Madame Otis-Tremblay salue l'assemblée communale. Elle confirme que les deux règlements sont liés et seront donc présentés ensemble. Le vote se fera distinctement pour chacun des règlements. Plusieurs citoyens prennent la parole et posent des questions.

Parmi les questions, un citoyen demande si un comparatif a été fait entre ce que les gens paient actuellement et ce qu'ils paieront avec les nouveaux règlements. Mme Tremblay-Otis explique que pour un ménage de 4 personnes le coût de l'eau potable se montera à environ Fr. 820.- pour une année. Comparativement, aujourd'hui ce même ménage paie environ Fr. 794.-. Dans ce cas de figure c'est une augmentation de moins de Fr. 30.-. Pour les eaux usées, le calcul est plus compliqué car la taxe tient compte de la valeur officielle. Le coût ne dépendra pas du ménage mais de la valeur officielle du logement.

Un citoyen constate que les taxes de consommation d'eau les plus basses seront pour les résidences secondaires. Christian Schaller informe qu'une taxe de base de Fr. 195.- sera appliquée ce qui n'était pas le cas avant. Aussi, la commune a la possibilité de mettre une taxe complémentaire.

Un citoyen demande quelle est la finalité de cette nouvelle réglementation. Mme Tremblay-Otis lui répond que cela fait fonctionner le service des eaux. Chaque service doit pouvoir s'autofinancer. Christian Schaller précise que toutes ces réflexions par rapport à la tarification ont déjà été faites par le parlement. La commune n'a pas le choix car ce n'est pas possible de garder le système actuel.

Un citoyen demande si dans la réflexion il a été pensé au Syndicat d'exploitation pastorale, du fait que c'est un grand consommateur. Quel va être l'impact et s'il y a déjà une idée des coûts. Le Maire répond que certains agriculteurs ne seront concernés que par l'eau potable. Mme Tremblay-Otis lui indique la tranche tarifaire concernée.

Un citoyen indique que le réseau d'eau a un certain âge. Il faudra effectuer des travaux importants sur le réservoir et les conduites principales. Il demande si le coût a été estimé pour les dix prochaines années. Mme Tremblay-Otis lui confirme que c'est le cas mais ce sont actuellement des montants globaux et le canton l'a calculé sur vingt ans. Le plan général d'alimentation en eau est en étude. Il précisera les investissements à faire et sera soumis à l'Office de l'environnement.

Une citoyenne prend la parole et explique qu'elle a fait quelques calculs et a remarqué que le coût de l'eau devient dégressif. Ce qui est frappant c'est que l'eau est toujours moins chère mais les taxes augmentent. Cela ne pousse pas les gens à faire attention à leur consommation d'eau. Christian Schaller comprend et dit que le Conseil communal a étudié cette question. Selon les dispositions cantonales la taxe de base doit couvrir 30 % des coûts de l'approvisionnement en eau et 70% couvre la consommation.

Une citoyenne constate que pour les nouvelles constructions, il y a souvent un bac collecteur d'eau pluviale. Cette eau une fois évacuée ne sera pas comptabilisée par rapport à la SNEP. Mme Tremblay-Otis lui répond que dans le règlement tarifaire il y a un point prévu mais pour le moment il n'y aura pas de taxe prélevée.

Une citoyenne demande si cela va obliger les propriétaires à installer plusieurs compteurs s'il y a plusieurs logements dans le bâtiment. Le Maire lui répond que pour éviter des coûts supplémentaires, il sera gardé le même nombre de compteurs qu'actuellement.

Il poursuit et explique qu'il est difficile de satisfaire tout le monde avec ces nouveaux règlements. Pour garder une valeur du réseau pour l'avenir, il est nécessaire de partir avec ce nouveau système.

Le président clôt le débat et passe au vote.

L'assemblée communale approuve à la majorité évidente et 1 voix contraire, le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

Ce règlement ayant été présenté simultanément avec le règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), le Président procède au vote à mains levées.

L'assemblée communale approuve à la majorité évidente et 2 voix contraires, le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).

4. Prendre connaissance et approuver la modification de l'art. 87, du règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Lajoux

Le président demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas contestée, il donne la parole au Maire. Celui-ci explique l'origine de cette modification de règlement liée aux mesures d'équilibre votées récemment par le Parlement jurassien. Le Conseil communal propose de ne pas appliquer cette mesure décidée par le canton et en explique les raisons. Le président demande ensuite à la secrétaire et au caissier de sortir de la salle avant de passer au vote.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. La modification du règlement est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

5. Discuter et voter la vente de la parcelle No 677 d'environ 675 m2 au prix de Fr. 90.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

Comme mentionné par le président à l'ouverture de l'assemblée de ce soir, ce point est retiré car les acheteurs ont informé la commune qu'ils ne souhaitaient finalement plus acheter la parcelle.

6. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2024 du compte de résultats.

Le Maire demande l'entrée qui n'est pas combattue. La parole est ensuite cédée à Sylvain Hulmann.

Pour le budget 2024, la présentation commence par les graphiques habituels avec la situation générale de la Commune, ensuite les résultats des services autofinancés, le compte de résultat selon natures, le compte de résultat selon la classification administrative, puis les investissements du plan financier sur 5 ans et pour terminer les propositions du Conseil communal pour la quotité et les taxes.

Au niveau des coûts des sports, loisirs, culture et églises, un citoyen demande si le déficit du Centre de loisirs est inclus dans les comptes. Sylvain Hulmann lui répond par l'affirmative.

Concernant la sylviculture, un citoyen demande s'il n'est plus possible d'avoir du bois de feu à la Commune. Le Maire répond que si du bois de feu est disponible, il sera proposé à la population dans un tout-ménage.

Dans la partie réservée aux impôts, un citoyen demande si le Conseil communal ne peut pas intervenir fermement auprès du Service des contributions et du Ministre pour que les citoyens obtiennent leur taxation plus rapidement. Le délai d'envoi des taxations pose des problèmes aux personnes qui demandent des subsides. Sylvain Hulmann lui répond qu'il est possible de passer directement par l'ECAS afin de leur demander si des subsides peuvent être versés.

Dans la partie liée aux investissements du plan financier, une citoyenne constate que la commune n'a toujours pas de crèche. Le Maire explique que l'étude est toujours en cours avec la commune des Genevez, mais les coûts présentés jusqu'à présent sont trop élevés. Le projet ne bénéficiant pas de subventions d'associations, la location est trop onéreuse. Afin de réduire ces coûts, il faudrait que le propriétaire soit une collectivité publique pour pouvoir bénéficier de ces aides. Un citoyen souligne qu'avec l'augmentation de la population, une crèche est indispensable.

Un citoyen demande si l'assemblée communale devra se prononcer sur le montant de Fr. 100'000.- mentionné pour les routes communales. Le Maire répond qu'un montant a été laissé, mais qu'il sera revu. En effet, un bureau d'ingénieurs doit être mandaté afin de réaliser une étude de tous les chemins communaux. La réfection sera ensuite soumise au canton et à la Confédération afin de bénéficier de subventions pour la partie agricole. En procédant de cette manière, il sera également possible de bénéficier de l'apport d'associations telles que Patenschaft et d'avoir une vue précise et un suivi de toutes les routes. Le crédit d'étude sera voté lors d'une prochaine assemblée.

Un citoyen indique que les investissements liés au passage en LED de l'éclairage public devraient être dans le plan financier. Sylvain Hulmann lui répond que les investissements restants seront compensés par les subventions qui seront touchées.

Pour le projet lié au bâtiment de la voirie, un citoyen demande s'il est prévu quelque chose avec le home. Le Maire explique que la crèche/UAPE pourrait faire partie du projet, ainsi qu'un local pour la voirie, des appartements protégés et un local pour le SIS.

La parole n'étant plus demandée, Sylvain Hulmann passe ensuite à la quotité d'impôt et explique qu'elle sera inchangée à 2.20. Le président procède au vote. La quotité est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

Sylvain Hulmann poursuit avec les taxes. Le président procède au vote. Les taxes sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée communale.

Le président passe ensuite au vote du budget. Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

7. Divers

Le Maire prend la parole pour donner quelques informations générales. Il explique que la SNEP est terminée depuis quelques mois maintenant. Les changements en LED des candélabres du village seront prochainement également terminés. En ce qui concerne les chemins, une étude pour leur réfection est en cours d'élaboration. Le projet de crèche/UAPE en commun avec la commune des Genevez est toujours en cours de discussion, à ce jour, le Conseil communal de Lajoux attend des nouvelles de la commune des Genevez afin d'avancer dans le projet. Une possibilité de développement du home en collaboration avec la commune est en cours. Le bâtiment de la voirie revient souvent dans les discussions du Conseil communal. Il faudra en faire quelque chose.

Le magasin Butty fermera ses portes le 31 janvier 2024, des discussions sont en cours avec un repreneur. Un citoyen dit qu'il faudra un groupement de citoyens ou une association prête à s'investir. Il faut voir les options possibles.

Une citoyenne prend la parole et informe qu'à Fornet-Dessus, il y a un problème avec un chien. Le chien de ferme se promène dans le hameau et se dirige de manière agressive vers les marcheurs. Il y a eu dernièrement deux enfants qui ont eu peur de ce chien.

Un citoyen demande où en est le projet de chauffage à distance. Le Maire lui répond qu'une première étude a été faite mais ce dossier a été mis en suspend suite à la démission du Conseiller communal qui était en charge de ce dossier. Ce projet va être rediscuté au sein du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Maire remercie les citoyens présents et toutes les personnes qui œuvrent pour la commune. La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée communale pour sa participation et lève l'assemblée. Un apéritif est offert par la commune.

La séance est close il est 22h05.

Le président :

Clovis Brahier

La secrétaire communale :

Céline Michel